

Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 24 juin 2003, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème du «Fonds des Nations Unies pour la population», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

a. le nom

en français: Fonds des Nations Unies pour la population

en anglais: United Nations Population Fund

b. le sigle (abréviation)

en français: UNFPA



**Fonds des Nations Unies
pour la population**

en anglais: UNFPA



United Nations Population Fund

c. l'emblème



24 juin 2003

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle